

---

**LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**

**SECTEUR  
COLLÉGIAL  
Juin 2024**

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES  
LIGUES DE CONFÉRENCE DIVISION 2  
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DIVISION 2**

---

**BADMINTON DIVISION 2**

**ARTICLE 1** RÈGLES DE JEU (modif 06-2024)

- 1.1 Les règles de jeu seront celles acceptées par Badminton Québec, édition la plus récente.
- 1.2 Échauffement: Tout participant pourra prendre un maximum de **deux (2)** minutes pour s'échauffer avant le match.
- 1.3 Une partie consiste en un 2 de 3 manches de 21 points pour toutes les épreuves ;  
Le gagnant d'un échange remporte un point (peu importe le serveur) ;  
S'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaires pour remporter la manche ;  
S'il y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30<sup>e</sup> point) remporte la manche (manche de 30 points maximum) ;  
Le gagnant d'une manche débute comme serveur la manche suivante ;  
Lorsqu'un joueur atteint la marque de 11 points, une pause de 60 secondes est accordée au joueur ;  
Une pause de deux minutes est accordée entre les manches ;  
Lors de ces pauses, l'intervention de l'entraîneur est acceptée.
- 1.4 Bris d'égalité (Individuel)  
Le bris d'égalité se fera selon les critères suivants (dans l'ordre):
- L'étudiant·e-athlète (ou l'équipe) ayant le plus grand nombre de victoires, tenant compte seulement des parties jouées entre les joueurs (ou équipes) à égalité.
  - L'étudiant·e-athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte seulement des parties jouées entre les joueurs (ou équipes) à égalité.

- c) L'étudiant·e-athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de points pour/points contre, tenant compte seulement des parties jouées entre les joueurs (ou équipes) à égalité.
- d) L'étudiant·e-athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdues, tenant compte de l'ensemble des parties jouées dans la ronde.
- e) L'étudiant·e-athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de points pour/points contre, tenant compte de l'ensemble des parties jouées dans la ronde.

Dans tous les calculs de points pour et contre, on ne considère pas les points pour et contre des parties gagnées ou perdues par défaut.

Si plus de deux (2) équipes sont en égalité, la même procédure est employée jusqu'à ce que toutes les équipes en égalité aient été départagées.

Pour appliquer ce règlement de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes:

- 1) Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- 2) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.
- 3) S'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère "b" réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.
- 4) Cependant, si le critère "b" détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes sera déterminé par l'application du critère "c" et ainsi de suite si nécessaire. Ne revenez pas au critère "a" encore, mais passez aux critères suivants, en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour tous les critères.

## 1.5

### Volants officiels

Le volant officiel du RSEQ est le Yonex mavis 350.

Le RSEQ accepte également le volant de plume sous certaines conditions :

- 1- Si les opposants désirent unanimement utiliser le volant de plume.
- 2- Les volants de plume doivent être fournis par les joueurs.

En cas de désaccord, le volant YONEX MAVIS 350 demeure le volant officiel.

Application :

Pour le volet « par équipe », ce sont les entraîneurs qui, en complétant la feuille des affrontements, déterminent/annoncent quel volant sera utilisé pour chaque joueur. Seules les sélections identiques pourront jouer avec un volant de plume. Le choix du volant pour le tournoi est fait dans le document d'inscription des équipes et reste le même pour la durée complète du tournoi. (modif. Juin 23)

Pour le volet « individuel », le volant désiré devra être indiqué sur le formulaire d'inscription pour chaque athlète. Seules les sélections identiques devront jouer avec un volant de plume.

En cas de non-respect du volant sélectionné, l'article 25.4 (forfait) sera appliqué.

#### 1.6 Uniforme de jeu

Lors du championnat provincial, tous les étudiants-es-athlètes participants porteront un chandail identifié à leur collège.

Un athlète qui ne porte pas un chandail identifié à son collège ne peut pas jouer.

### ARTICLE 2 ARBITRAGE

Un (1) arbitre de niveau provincial reconnu par Badminton Québec sera en fonction lors du championnat.

### ARTICLE 3 LE PERSONNEL

Aucun accompagnateur sur l'aire du jeu.

### ARTICLE 4 CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

4.1 Pour les qualifications en vue des championnats provinciaux, chaque ligue classera ses athlètes selon la procédure suivante :

- Classement selon le calibre (du plus fort au plus faible) pour chacune des 5 catégories (SM, SF, DM, DF, DMX)

4.2 La représentation pour les cinq (5) catégories

4.2.1 Nombre de participants par ligue (région)

Catégories : SF – DF – DX (modif. 06-2024)

	<b>24-25</b>	<b>25-26</b>	<b>26-27</b>	<b>27-28</b>	<b>29-30</b>	<b>30-31</b>	<b>31-32</b>	<b>32-33</b>	<b>33-34</b>
<b>QCA*</b>	5	4	5	4	5	4	5	4	5
<b>CQ</b>	3	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>SO*</b>	4	5	4	5	4	5	4	5	4

*\*Prendre note qu'une rotation entre le nombre de participants des ligues QCA et SO sera faite en alternance.*

Catégories : SM – DM :

Ligues	Nombre de participants
QCA	6
CQ	4
SO	6

## 4.2.2

La répartition

Catégories : SF – DF – DX

Sections			
	A	B	C
1	QCA-4	QCA-2	CQ-2
2	CQ-3	SO-3	SO-1
3	QCA-1	CQ-1	SO-4
4	SO-2	SO-5 ou QCA-5*	QCA-3

*\*Référence : note de 4.2.1*

Catégories : SM – DM :

Sections				
	A	B	C	D
1	QCA-1	SO-1	CQ-1	QCA-2
2	CQ-2	QCA-4	QCA-3	SO-2
3	SO-4	CQ-3	SO-3	QCA-5
4	SO-5	QCA-6	SO-6	CQ-4

## 4.2.3

Les éliminatoires

Catégories : SF – DF – DX

<b>Éliminatoires</b>
<b>Quart de finale</b>
QF1 : Meilleur troisième (2) vs Meilleur premier (1)
QF2 : Meilleur troisième (1) vs Meilleur premier (2)
QF3 : Meilleur deuxième (3) vs Meilleur premier (3)
QF4 : Meilleur deuxième (2) vs Meilleur deuxième (1)
<b>Demi-finales</b>
DF 1 : Gagnant QF4 vs Gagnant QF1
DF 2 : Gagnant QF3 vs Gagnant QF2
<b>Finales</b>
Or/Argent : Gagnant DF2 vs Gagnant DF1
Bronze : Perdant DF2 vs Perdant DF1

Catégories : SM – DM :

<b>Éliminatoires</b>
<b>Quart de finale</b>
1) B2 vs A1, 2) A2 vs B1, 3) C2 vs D1, 4) D2 vs C1
<b>Demi-finales</b>
5) G1 vs G4, 6) G3 vs G2
<b>Finales</b>
Or/Argent : G5 vs G6, Bronze : P5 vs P6

#### 4.3 Nombre de terrains requis

L'hôte du championnat provincial individuel de badminton doit avoir un minimum de 6 terrains. Cependant, 8 terrains seraient préférables pour tenir l'événement.

Peu importe le nombre de terrains, le championnat provincial individuel de badminton s'échelonne sur deux (2) journées.

#### 4.4 Officiel majeur

4.4.1 Les services d'un (1) arbitre de niveau provincial pendant le championnat seront nécessaires.

4.4.2 En finale, on s'assurera que le pointage soit visible de tous et tenu par un officiel mineur.

4.4.3 Toutes les finales (5) seront supervisées par l'officiel.

#### 4.5 Officiels mineurs

La détermination du nombre total de juges de ligne appartient au comité organisateur.

#### 4.6 Horaire

Deux (2) finales or et deux (2) matches bronze se joueront en même temps.

#### 4.7 Substituts

Chacune des ligues envoie au RSEQ la liste de son classement individuel.

Les substitutions peuvent se faire jusqu'au jeudi midi précédant le tournoi. Après le jeudi midi, les substitutions seront faites parmi les athlètes des équipes participants au championnat par équipe.

Ce joueur/équipe pourra venir aux championnats provinciaux et prendre la place d'un joueur absent ou de dernière minute de sa ligue (région). La substitution se fera officiellement lors de la réunion des entraîneurs.

Les substitutions se feront selon la procédure décrite à l'annexe 1.

#### 4.8 Joueur absent

Un étudiant·e-athlète aura cinq (5) minutes, à la suite du premier appel de la table de contrôle, pour se présenter à son match.

L'étudiant·e-athlète qui ne respecte pas ce délai est disqualifié du championnat provincial individuel.

## ARTICLE 5 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE

### 5.1 Nombre d'équipes ayant accès au provincial et leur provenance :

Conférence sud-ouest: 4 équipes

Conférence nord-est: 4 équipes

Conférence identifiée (modif. 06-2024)

	<b>24-25</b>	<b>25-26</b>	<b>26-27</b>	<b>27-28</b>	<b>29-30</b>	<b>30-31</b>	<b>31-32</b>	<b>32-33</b>	<b>33-34</b>
<b>NE</b>	X		X		X		X		X
<b>SO</b>		X		X		X		X	

#### 5.1.1 Championnat conférence Sud-Ouest

La mécanique pour arrêter la représentation des équipes du Sud-Ouest au provincial sera déterminée annuellement lors de l'élaboration du calendrier par le comité de la ligue.

#### 5.1.2 Championnat conférence Nord-Est

Championnat de la conférence Nord-Est à six (6) équipes (4-QCA, 2-CQ) pour en déléguer quatre (4) équipes au provincial.

L'organisation du championnat de la conférence Nord-Est sera de la responsabilité d'une ligue (région) déterminée par les membres des deux (2) ligues participantes. Les frais d'organisation seront défrayés par l'ensemble des collègues de la conférence inscrits dans la discipline.

### 5.2 Composition d'une rencontre

Pour chaque rencontre sept (7) parties seront jouées, la répartition de ces parties par catégories sera la suivante :

Simple            féminin (1)  
                         masculin (2)

Double            féminin (1)  
                         masculin (2)  
                         mixte (1)

### 5.3 Composition d'une équipe

Une équipe doit être composée d'un maximum de sept (7) garçons et de quatre (4) filles pour jouer une rencontre.

#### 5.3.1 Équipe incomplète

Une équipe pourra avoir un maximum d'un athlète manquant pour une rencontre. Si une fille est manquante, l'équipe perd le simple féminin par défaut. Si un garçon est manquant, l'équipe perd le simple masculin 2 par défaut.

Une équipe ayant plus d'un athlète manquant perd la rencontre par défaut.

### 5.3.2 Classements des joueurs

Chaque équipe doit présenter ses inscriptions féminines et masculines par calibre (du plus fort au plus faible) en simple et en double. Les coordonnateurs des deux conférences doivent valider ces classements et les faire paraître à tous les collègues participants au championnat au plus tard le mardi précédent l'événement. La validation finale des inscriptions des équipes se fera lors de la réunion des entraîneurs. La procédure de contestation de l'ordre de force est présentée en annexe 3.

### 5.4 Formule du championnat

Le championnat se tiendra selon une formule de double élimination \* à 8 équipes où 12 rencontres seront jouées. L'équipe gagnante d'une rencontre sera celle qui remportera le plus de parties.

L'horaire des premiers « blocs » du championnat sera déterminé en fonction de l'équipe la mieux semée de la conférence identifiée (voir annexe 2).

Le côté gagnant du tableau déterminera les équipes médaillées d'or et d'argent alors que le côté perdant identifiera la médaillée de bronze. Deux rencontres se joueront à la fois et chacune d'elles se joue sur un maximum de 3 terrains.

L'équipe la mieux semée est l'équipe de la conférence identifiée (en cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué).

*\* L'équipe médaillée d'argent ne peut profiter de la double élimination.*

Le tableau de la formule est à l'annexe 2.

### 5.5 Dépôt des alignements et horaire des rencontres

5.5.1 Les entraîneurs doivent remettre leur alignement au responsable de la compétition trente (30) minutes avant la première rencontre et à la fin des rencontres subséquentes, immédiatement lorsqu'ils seront appelés pour déposer leur alignement et faire l'ordre des matchs de leur rencontre sous la supervision du responsable et de l'officiel du tournoi.

L'alignement déposé devra respecter le classement des joueurs prévu à l'article 5.3.2. Par exemple, en simple, le joueur en simple masculin 1 doit avoir une meilleure cote que le joueur en simple masculin 2. Également, le joueur en simple masculin 2 doit avoir une meilleure cote que le joueur en simple masculin 3.

### 5.5.2 Athlète blessé et présent

Dans le cas d'un athlète blessé, mais présent, la partie sera perdue à zéro (0) et ne sera pas considérée comme un forfait.

### 5.5.3 Joueur absent

Au moment de l'appel de l'athlète, s'il n'est pas présent, il perd sa partie par forfait et l'équipe perd aussi la rencontre également par forfait.

#### 5.5.4 Changement de catégorie

Tout joueur peut changer de catégorie d'une rencontre à l'autre.

#### 5.6 Substitution

Un joueur ne peut être remplacé que par un athlète de calibre égal ou plus faible. Un athlète substitué ne pourra pas revenir au jeu dans la même rencontre.

Aucune substitution n'est permise après le dépôt de l'alignement de la rencontre, sauf s'il y a blessure durant l'échauffement.

#### 5.7 Ordre des parties

L'ordre des sept (7) parties est déterminé en alternance par les entraîneurs au début de la rencontre. L'entraîneur de l'équipe hôte a le 1<sup>er</sup> choix.

### ARTICLE 6 INSCRIPTION DE LA DÉLÉGATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL PAR ÉQUIPE

6.1 Le RSEQ en collaboration avec le comité organisateur rend disponibles sur internet les formulaires d'inscription des athlètes au moins trente (30) jours avant l'événement.

6.2 Les collègues participants doivent faire parvenir le formulaire d'inscription au coordonnateur de la conférence au plus tard le lundi précédent l'évènement. Cégep ----> Coordonnateur ----> Comité organisateur.

6.3 La vérification de l'admissibilité se fera par les coordonnateurs des conférences en respect de la réglementation administrative.

6.4 Un joueur non inscrit sur le formulaire officiel n'est pas admissible à jouer la 1<sup>re</sup> rencontre. Il sera intégré sur la liste des joueurs admissibles après que le collègue concerné en aura fait la vérification pour la soumettre au commissaire.

### ARTICLE 7 MÉRITE SPORTIF

#### 7.1 Compétitions individuelles

Le mérite sportif dans chaque catégorie de compétition est le suivant:

- . Les gagnants reçoivent des médailles d'or
- . Les finalistes, des médailles d'argent
- . Les troisièmes, des médailles de bronze.

#### 7.2 Compétitions par équipe

Bannière à l'équipe championne.

Médailles aux membres des équipes selon la formule suivante:

- Champions: médailles d'or (maximum 25)
- Finalistes: médailles d'argent (maximum 25)
- Troisièmes: médailles de bronze (maximum 25)



Un athlète par excellence sera identifié par le comité organisateur.

NOTE: D'autres mérites sportifs peuvent être attribués selon les ententes avec les commanditaires et sur recommandation du comité organisateur. Exemple: Équipe d'étoiles.

#### ARTICLE 8    COMITÉ CONSULTATIF

Un comité consultatif est mis sur pied pour faire l'étude de tous les points qui lui sont soumis pour étude pendant l'année scolaire.

Ce comité se rencontrera au moins une fois par année et il soumettra ses recommandations à la réunion provinciale en juin.

La composition du comité sera revue lors de la réunion annuelle de juin. Badminton Québec peut être invité à cette réunion.

*MCL/RC/MJ/DL  
Juin 2024*

## **Article 4,7 Substituts lors du championnat provincial individuel**

Chacune des ligues envoie au RSEQ la liste de son classement individuel.

Les substitutions peuvent se faire jusqu'au jeudi midi précédant le tournoi. Après le jeudi midi, les substitutions seront faites parmi les athlètes des équipes participants au championnat par équipe.

Les substitutions se feront selon la procédure suivante :

### **A. Cas de substitution traité avant le jeudi à 12h00**

Tous les cas de substitutions à la suite d'absence annoncée avant le **jeudi midi précédant le championnat** seront traités dans l'ordre suivant :

1. La **ligue** concernée sera appelée à remplacer le joueur ou l'équipe en ajustant l'ordre de leurs inscriptions si nécessaire. Le joueur ou l'équipe de remplacement sera intégré au dernier rang de cette ligue. Le joueur ou l'équipe de remplacement devra avoir participé au championnat régional de sa ligue dans la catégorie concernée.
2. La **conférence** concernée sera appelée à remplacer le joueur ou l'équipe en ajustant l'ordre de leurs inscriptions si nécessaire. Le joueur ou l'équipe de remplacement sera intégré au dernier rang de la ligue de provenance de l'absence. Le joueur ou l'équipe de remplacement devra avoir participé au championnat régional de sa ligue.
3. **L'autre conférence** sera appelée à remplacer le joueur ou l'équipe en ajustant l'ordre de leurs inscriptions si nécessaire. Le joueur ou l'équipe de remplacement sera intégré au dernier rang de cette ligue. Le joueur ou l'équipe de remplacement devra avoir participé au championnat régional de sa ligue.
4. Si aucune substitution n'est possible, un trou se créera dans la section de la catégorie.

### **B. Cas de substitution traité après le jeudi 12h00 et jusqu'à la réunion des entraîneurs**

Tous les cas de substitution traités après le jeudi 12h00 seront traités dans l'ordre suivant :

1. Les **huit (8) équipes en lice pour le championnat par équipe** seront invitées à combler tous les cas d'absence de joueurs ou d'équipe. **L'ordre de priorité de remplacement** sera celui-ci : ligue, conférence concernée puis l'autre conférence.

Dans le cas d'absence d'un joueur d'une équipe de double, nous considérerons l'équipe absente. À ce moment, nous tenterons de former une nouvelle équipe. Toute nouvelle équipe devra être composée de membres du même cégep.

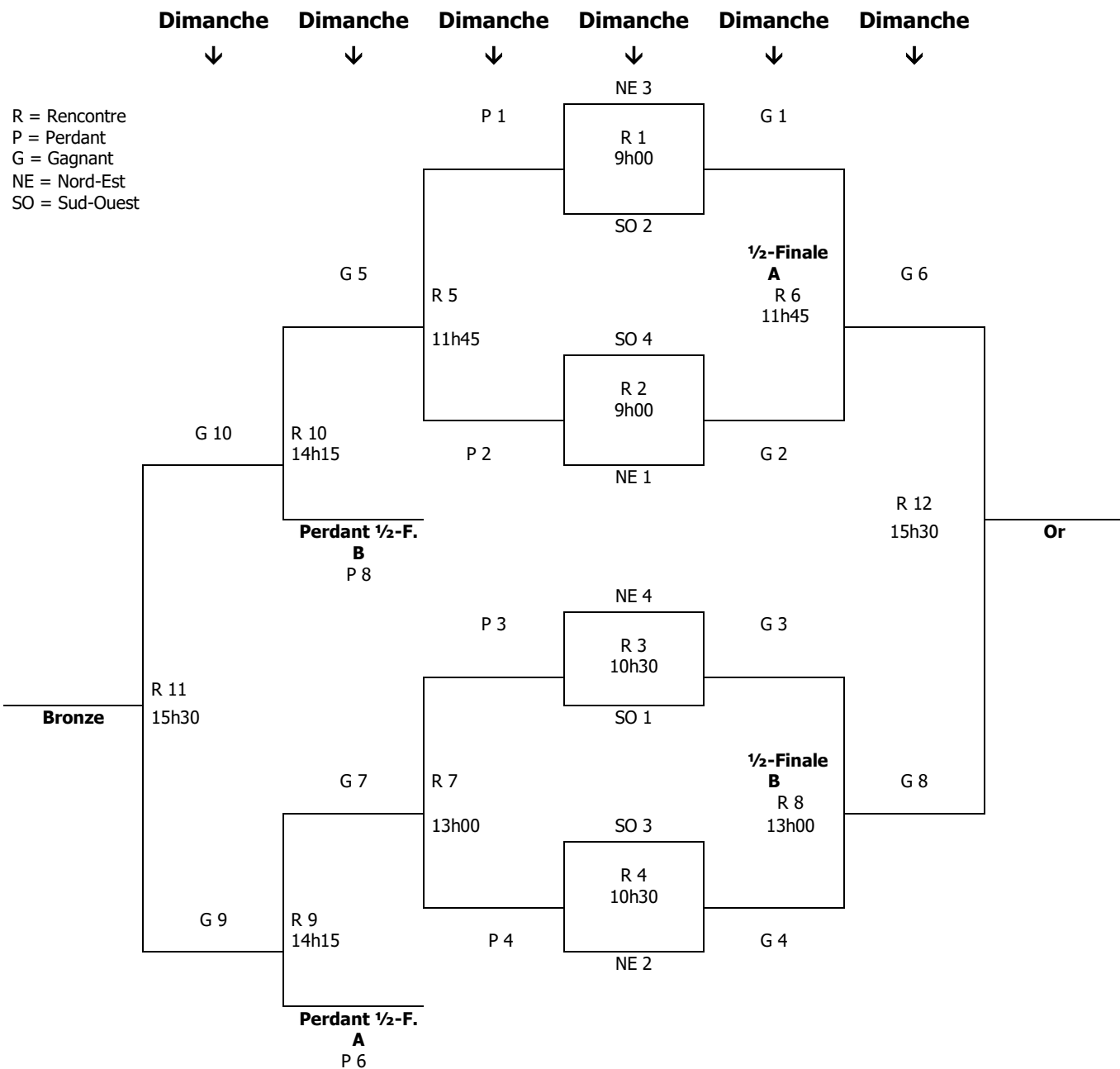
Les joueurs non impliqués dans le championnat individuel, mais qui seront présents pour le championnat par équipe, devront être disponibles pour participer à la compétition individuelle à titre de remplaçants.

Dans tout cas de substitution, le joueur ou l'équipe de remplacement sera intégré au dernier rang de la ligue de provenance de l'absence. Un réajustement des inscriptions de la ligue concernée dans les sections pourra être fait au besoin. Le commissaire prendra les décisions en conséquence.

2. Si aucune substitution n'est possible, un trou se créera dans la section ou les sections de la ou des catégories concernées.

**CHAMPIONNATS COLLÉGIAUX 24-25**  
**BADMINTON PAR ÉQUIPE**

Formule du championnat provincial de badminton par équipe (Double élimination, sauf la finale)  
 Provenance des équipes : 4 par conférence



Il y a une rotation des blocs de 9h00 et 10h30, selon la conférence identifiée (ref. article 5.1)  
 Le semé #1 de la conférence identifiée débutera le tournoi par équipe à 9h00.  
 N.B. L'équipe la mieux semée est l'équipe de la conférence identifiée (en cas d'égalité un tirage au sort sera effectué).



**CHAMPIONNAT PROVINCIAL**

**ORDRE DE FORCE SIMPLE ET DOUBLE**  
**PROCÉDURE D'ACCEPTATION**

Si un collègue n'est pas en accord avec l'ordre de force présentée, la procédure suivante s'applique :

- *Le collègue plaignant doit manifester son désaccord lors de la réunion des entraîneurs du samedi matin.*
- *Le collègue ayant déposé l'alignement contesté doit justifier sa sélection auprès des autres entraîneurs.*
- *Le collègue plaignant pourra accepter la justification ou demander le vote. Le vote peut être à main levée ou secret.*
- *Le vote sera effectué sur place sous la supervision du RSEQ.*
- *Pour qu'une contestation soit acceptée, le vote doit atteindre 66%. Dans le cas contraire, l'alignement sera statu quo et accepté tel que présenté.*
- *Lorsqu'une contestation est acceptée par les entraîneurs, le collègue ayant déposé un alignement contesté aura 5 minutes pour présenter un alignement corrigé.*
- *Le nouvel alignement pourra, le cas échéant, être contesté à nouveau et la procédure d'acceptation sera automatiquement appliquée.*
- *Pour toutes situations anormales (Ex : contestations abusives, refus de collaboration, modification impromptue, etc.) le commissaire de la discipline prendra position. Des sanctions suivront avec tout manquement à l'éthique sportive.*